

Syndicat CGT Cofiroute

Le 13 juillet 2019.

La vente aux Moines

45 770 Saran

Monsieur Lemagnent François

DRH Cofiroute

12 rue Louis Blériot

92500 Rueil Malmaison

Copie Monsieur Pelletier Jacques

Inspection du travail

11 boulevard des Bouvets 92741 Nanterre Cedex

Copie Directions Régionales IDF, PDLL et Centre.

Objet : Alerte sur les salariés en risque psychosocial dans l'entreprise

Monsieur Lemagnent,

La CGT a observé depuis ces trois dernières années une recrudescence de salariés en risque psychosocial dans l'entreprise, en relation avec les diverses modifications de l'organisation du travail de tous les métiers pour pallier le manque d'effectifs.

Comme vous le savez les différentes études et expertises CHSCT ont bien mis en évidence des métiers particulièrement en risque, notamment les filières : péage et la viabilité. De plus la dernière étude du CHSCT menée par le cabinet Actysens, fait ressortir des constats très graves tels que : La dégradation des conditions de travail pour 64% des salariés, des salariés exposés à des agressions verbales pour 61% et plus de la moitié de l'effectif considère que sa santé se dégrade.

Depuis le début de l'année la CGT a constaté, qu'en plus de tous les problèmes cités, la direction accentue le malaise dans l'entreprise par une politique punitive qui vise à culpabiliser les salariés qui se trouvent déjà en difficulté. En effet de nombreuses convocations à un entretien disciplinaire ont été envoyées aux salariés pour des prétextes comportementaux.

Ce malaise général concerne également les salariés du siège social, car le nombre de démissions est particulièrement important cette année. A ceci s'ajoute que des salariés se sont arrêtés pour hyper stress professionnel dont un malaise qui s'est produit sur le lieu de travail. A ce propos un salarié a indiqué avoir averti la RRH du siège de son arrêt pour stress professionnel, mais le CHSCT du siège n'en a pas été informé.

La CGT s'interroge sur l'absence de réaction de la direction étant donné le contexte particulièrement tendu au sein de l'entreprise et souhaite donc solliciter un rendez-vous au plus vite avec la direction en vue de mettre en œuvre des mesures de protection pour les salariés identifiés en situation d'hyper stress.

Nous tenons aussi à rappeler à la direction le principe de la liberté syndicale article L2141-1 du code du travail.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur nos salutations distinguées.

La CGT Cofiroute.

C.G.T. COFIROUTE <http://cgtcofiroute.fr>

02.38.72.43.28 " la vente aux moines " 45770 SARAN

Patrice LOUIS 06 23 83 33 67 - Olivier WOSNY 06 09 94 03 88 - Dominique BRILLANT 06 11 39 46 20 cgt.cofi@gmail.com